

Madame BIDAULT  
Directrice RH des Fonctions Supports  
10, place de Budapest  
75009 PARIS  
(CRT : IDF Sect. PSL)

Paris, le 27 février 2013

Objet : Préavis de grève

Madame la Directrice,

La Demande de Concertation Immédiate déposée le 18 février dernier portait sur

- les conséquences de l'Accord National Interprofessionnel du 11 janvier 2013 qui touchera tous les salariés du privé y compris du Groupe SNCF et qui impacterait les cheminots dans la perspective annoncée de la refonte du système ferroviaire et de son volet social
- la non application du RH 910 dans sa totalité dans le cadre du déménagement du Siège et des Services de Direction du pôle Saint Lazare, et par l'absence d'un suivi nominatif des agents en difficulté pour rejoindre le site de St Denis, de façon paritaire avec les Organisations Syndicales du périmètre.

Force est de constater qu'une grande partie des revendications des cheminots défendues par FO n'a pas été entendue.

Ainsi, conformément à l'article L 2512 - 2 du Code du Travail, le Syndicat FORCE OUVRIERE des Cheminots du périmètre des Directions Transverses vous dépose un **préavis de grève couvrant la période de travail du mardi 5 mars 2013 à 00h00 au mercredi 6 mars 2013 à 8h00.**

Il couvre l'ensemble des agents du périmètre, et ceux qui seraient amenés à les remplacer.

FORCE OUVRIERE reste disponible pour engager des négociations sur toutes les revendications exprimées dans le cadre du préavis.

Veuillez agréer, Madame la Directrice, l'assurance de notre considération.

La Déléguée Syndicale : Mme RICHAUD

